



Bail commercial et vice de forme

Par **calif**, le **26/07/2010** à **18:55**

Bonjour,rnrnj'ai acheté un fonds de commerce en septembre 2008, aujourd'hui, je m'aperçois qu'il n'y a pas la superficie qui était indiquée sur le bail, soit une différence d'environ 75 m2, fatalement je ne peux plus accueillir les adhérents prévus (j ai une salle de sport), mon étude de marché étant effectuée sur la base de 250m2 et il y a en plus que 173.rnrnDe plus le propriétaire il y a quelques années a fait un petit agrandissement qui empiète sur une cour d'un immeuble et cela sans autorisation et il s'avère que les tuiles contiennent de l'amiante, hors il n'a été fait aucun diagnostic amiante à l'achat.rnrnPuis je dénoncer la vente de cet achat qui devient un vrai calvaire pour ma vie, je ne pourrais jamais vivre de ce commerce.rnrnJ ai toutes les pièces: plan certifié par un géomètre expert auprès des tribunaux, j ai une copie du cadastre.rnrnmercirnrncalif